



Le Bon Dieu à l'école enfantine

CANTON • Protestants et catholiques font valoir leur droit à prodiguer un enseignement religieux à l'école enfantine. Les modalités de sa mise en place sont actuellement précisées.



La catéchèse dans les classes enfantines sera introduite progressivement dès la prochaine rentrée scolaire. ALAIN WICHT-A

IGOR CARDELLINI

Une nouvelle étape vers l'enseignement religieux à l'école enfantine a été franchie lors du synode protestant la semaine dernière à Posieux (lire ci-après). Les réformés du canton ont décidé d'introduire une catéchèse œcuménique dès ce niveau scolaire, en vigueur depuis 2013. Les paroisses protestantes feront donc valoir leur droit constitutionnel d'étendre l'enseignement religieux aussi aux plus jeunes. Si la majorité l'a emporté, les Alémaniques sont plus frileux à cette idée.

«La discussion a été intensive. Les paroisses des districts du Lac et de la Singine n'étaient pas contre un enseignement œcuménique. C'est l'introduction de cet enseignement jugé trop précoce qui leur semblait inadaptée», explique Pierre-Philippe Blaser, président du Conseil synodal.

En plus de l'argument pédagogique, le président s'explique cette réticence par «le souhait des paroisses de ces districts de vouloir conserver une autonomie plus grande vis-à-vis des lignes directrices cantonales. Les francophones sont peut-être plus habitués aux structures centralisées.»

Œcuménisme approuvé

Le principe d'introduire les enfants à la spiritualité chrétienne au-delà des spécificités protestantes et catholiques a, quant à lui, été bien accepté. «La manière de faire a tout de même suscité

l'attention des représentants des paroisses. Ces derniers voulaient s'assurer que dans les classes où les réformés sont peu représentés, la formation dispensée ne prendra pas une coloration catholique uniquement», relève Pierre-Philippe Blaser.

Pour le Conseil synodal, l'œcuménisme permet aussi de mobiliser moins de ressources. L'opération nécessitera l'engagement des paroisses sur près de 380 classes enfantines dans tout le canton. Les réformés n'ont pas encore estimé l'effort financier qu'impliquera l'opération. «Il faudra créer ou renforcer des postes et donc tout cela aura forcément un impact sur le budget des paroisses», souligne le président du Conseil synodal.

L'importance de l'investissement variera en fonction du nombre de cercles scolaires que les paroisses auront à gérer dans les districts. Ceux-ci comptent une seule paroisse réformée, sauf la Singine (5) et le Lac (6).

Un projet déjà éprouvé

Cette décision valide une démarche déjà éprouvée depuis 2013. Un projet pilote est en place dans quinze écoles du canton. «La collaboration avec nos homologues catholiques a très bien fonctionné. A ce stade, l'idée est de permettre aux élèves de se familiariser avec les bases communes du christianisme. Il est inadéquat d'entrer dans les spécificités protestantes ou ca-

tholiques lorsqu'on s'adresse aux tout-petits», relève Pierre-Philippe Blaser.

La Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS), qui organise l'enseignement, vient de définir le temps qui sera mis à disposition des deux Eglises. «L'enseignement sera dispensé au long de l'année au cours de cinq interventions ponctuelles appelées temps forts», explique Marianne Meyer Genilloud, responsable de l'information auprès de la DICS.

Côté catholique, si des signaux positifs ont été donnés, on ne se prononce pas encore officiellement sur la question: «La commission œcuménique doit se réunir le 18 mars pour discuter des modalités précises qui guideront la mise en place de ce cours», indique

Daniel Denis, responsable du service de catéchèse. Le partage des classes entre enseignants protestants et catholiques y sera notamment discuté.

«Dans le cadre du projet pilote, les cours ont été donnés par des duos de catéchètes. Cette manière de procéder n'est pas facilement envisageable à l'échelle cantonale. Nous pouvons imaginer des binômes protestants-catholiques fonctionnant à tour de rôle. La question reste ouverte», précise Pierre-Philippe Blaser.

La catéchèse sera introduite progressivement dans le canton dès la prochaine année scolaire et selon les ressources des paroisses. L'Eglise réformée s'est fixé l'objectif de les dispenser à l'entier des classes d'ici à cinq ans. I

CONSEIL SYNODAL AU COMPLET

Lors du synode des réformés, l'assemblée a aussi élu Anne-Elisabeth Nobs à l'exécutif de l'Eglise. L'un des sept membres du conseil renouvelé en décembre dernier s'était désisté, libérant la place que prendra la Corminoise de 59 ans.

«J'ai toujours été engagée dans la paroisse de Fribourg. J'ai été monitrice d'école du dimanche pendant dix-sept ans, de 1990 à 2007», se rappelle Anne-Elisabeth Nobs, qui est

aussi conseillère communale à Corminbœuf depuis 2006 et membre du comité de l'agglomération depuis 2014. Née à Zurich, bilingue, cette ingénieure en mathématiques est entrée au PDC en 2001.

A noter encore que la demande de consécration de la diacre Josiane Javet, de la paroisse d'Estavayer-le-Lac, a été acceptée. La cérémonie aura lieu le 17 septembre à Morat. IC